

Département

SOMME

Arrondissement

AMIENS

## MAIRIE DE THEZY-GLIMONT

3, rue de l'Eglise

80440 THEZY-GLIMONT

Canton

AILLY-SUR-NOYE

Commune

THEZY-GLIMONT

Téléphone : 03.22.34.01.47 - Télécopieur : 03.22.34.02.40

Mail : mairie.thezy-glimont@amiens-metropole.com



Retrouvez tous les bulletins municipaux en ligne, sur le site de la commune "ville-thezyglimont.fr"

# BULLETIN D'INFORMATION – AVRIL 2024

## FETES DE PAQUES

A l'occasion des Fêtes de Pâques et après passage des cloches au-dessus de Thézy-Glimont



Le comité des fêtes organise une « *cueillette d'œufs* »

**Le lundi 1<sup>er</sup> avril à 11h00 à l'école.**

Le ramassage se fera dans la cour du château de Thézy.

Si vos enfants de 2 à 8 ans désirent participer à cette chasse à l'œuf, **rendez-vous avec votre panier devant les portes de l'école.**

Soyez à l'heure car les chasseurs sont rapides.

Un verre de l'amitié sera ensuite offert à l'école, au cours duquel **le butin sera partagé le plus équitablement possible entre chaque enfant.**

## PERMANENCE D'URBANISME

Madame Maeva NORMAND, instructrice des autorisations de construire à Amiens Métropole, assurera une permanence pour vous informer sur vos questions et dossiers d'urbanisme le **jeudi 18 avril 2024 de 10h00 à 12h00** en la mairie de Thézy-Glimont.

D'autres permanences sont organisées comme suit dans les autres communes de la métropole :

- ✓ Le vendredi 19/04/2024 de 9h30 à 11h30 pour la commune de Poulainville
- ✓ Le lundi 22/04/2024 de 14h00 à 16h00 pour la commune de Rivery
- ✓ Le mercredi 24/04/2024 de 9h30 à 11h30 pour la commune d'Allonville
- ✓ Le jeudi 25/04/2024 14h00 à 16h00 pour la commune de Bertrangles
- ✓ Le vendredi 03/05/2024 de 9h30 à 11h30 pour la commune de Blangy-Tronville
- ✓ Le mardi 07/05/2024 de 9h30 à 11h30 pour la commune de Camon

## NUISANCES SONORES

Avec le retour des beaux jours et de la période de tontes, nous vous rappelons qu'un arrêté préfectoral, du 20 juin 2005, réglemente, pour les particuliers, les jours et horaires d'utilisation d'appareils ou outils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse, tronçonneuse...).

**Les travaux utilisant ce genre d'outillage ne peuvent être réalisés que :**

- ✓ Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- ✓ Les samedis : de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- ✓ Les dimanches et fériés : de 10h00 à 12h00

## CONCOURS DE PECHE

L'association « le nénuphar de Thézy » organise son concours de pêche à la truite le 07 avril prochain à l'étang de Hailles. L'accueil des compétiteurs est prévu à partir de 07h30 pour un concours ayant lieu de 08h30 à 12h30 et après-midi libre pour les participants. Un bon d'achat sera offert aux 3 premiers adultes et un lot au choix sera offert aux 3 premiers jeunes.

La participation demandée est de 15 euros et les truites pêchées seront partagées entre pêcheurs.

Une restauration sera disponible sur place et les inscriptions sont possibles jusqu'au 1<sup>er</sup> avril. Attention, les places sont limitées.

Plus d'informations ou renseignements auprès de Mme Virginie FOURNIER au 06 73 06 78 45

## POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES

Plusieurs points d'apports volontaires existent au sein de la commune pour la collecte de vêtements usagés, papiers, verres et déchets verts. Toutefois, force est de constater le **manque de civisme** de certains utilisateurs. Aussi, il semble important de rappeler les règles élémentaires de bonne utilisation de ces points :

- pour la benne à déchets verts : elle ne doit contenir **que** des déchets verts (tonte de pelouse, taille de haie, branchages dont le diamètre ne doit pas excéder 25cm, feuilles mortes...). Les déchets végétaux doivent être déposés en vrac dans la benne.

**Merci donc de ne pas y déposer de sacs plastiques, sacs poubelles, gravats, cailloux, poussettes usagées ou tentes de camping hors d'usage...**

Cette benne est destinée aux particuliers de la commune afin de leur faciliter la vie et leur éviter un déplacement en déchetterie. Elle est néanmoins gérée par une société privée qui ne dépend pas de la commune et qui vient procéder à son remplacement en fonction de leur planning. Aussi, **merci de ne pas déposer votre herbe en sac à côté de la benne** si celle-ci est pleine mais de reporter votre dépôt ou de l'emporter directement en déchetterie.

Nous avons eu plusieurs rappels de la part du prestataire sur ces consignes. Si ces comportements ne cessent pas, la benne pourrait ne plus être mise à disposition à Thézy-Glimont.

- pour les autres points d'apports volontaires : merci de faire preuve de civisme. Pour les mêmes raisons qu'évoqué supra, il peut arriver que les points d'apports soient pleins. Merci dans ce cas d'aller à un autre point d'apport volontaire ou de reporter le dépôt des verres ou cartons et de ne pas déposer de bouteilles vides, de tas de cartons ou de sacs de vêtements au pied des bennes.